



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire du Pays Vendômois

FICHE-ACTION N°2.4 : Formation « jeunes jurés des pratiques agro-écologiques »

Dernière date de mise à jour : 26/06/2019

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Co-organisation :

Organisme 1: Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement de Loir-et-Cher (CDPNE)

Nom, prénom, fonction : Poumailloux Aurélie, chargée d'études flore habitat

Organisme 2: Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher (CA41)

Nom, prénom, fonction : Célia Dujardin, Conseillère Développement territorial - Biodiversité

L'action en un mot

L'action consiste à accompagner le lycée agricole de Vendôme dans la mise en place du concours agricole « Jeune Jurés des pratiques Agro-écologiques » en leur faisant bénéficier du retour d'expérience du concours Prairies Fleuries co-organisé par le CDPNE et la CA41 en 2018 en Pays Vendômois. L'action proposée se veut innovante car l'accompagnement et la formation des jeunes du lycée sera couplé avec la seconde édition du concours des Pratiques Agro-Ecologiques, prairies et parcours (anciennement Concours Prairies Fleuries). L'organisation de ces deux concours intègre donc les futurs agriculteurs de demain en donnant les instructions nécessaires aux élèves et enseignants du lycée agricole de Vendôme en tant que juré sur certaines parcelles sélectionnées pour le concours.

Description détaillée

Intérêt d'intégrer et de former les jeunes dans ce concours :

Intégrer les élèves du Lycée agricole de Vendôme dans la notation des prairies du concours rejoint les objectifs du plan Enseigner à Produire Autrement de l'enseignement agricole qui permet d'accompagner les élèves vers la transition écologique via de nouveaux systèmes de production plus durables. A travers l'étude de l'agro-écologie d'une prairie naturelle, la classe se questionne sur comment piloter des systèmes complexes en lien avec les processus naturels.



En plus de la désignation locale d'un lauréat éleveur, la classe du lycée agricole concourra elle-même dans sa propre catégorie « Jeunes Jurés ». Dans cette catégorie ce n'est pas la parcelle de l'éleveur qui est jugée mais le groupe d'élève qui a réalisé le meilleur travail de diagnostic de parcelle.

Intérêt des deux concours pour la promotion de l'agroécologie sur le territoire du Pays Vendômois :

Les concours ont pour but de mettre en avant les pratiques agricoles et les éleveurs qui relèvent le défi technique de la production agricole d'herbe tout en maintenant et en favorisant la biodiversité de leurs prairies. Ces pratiques permettent de conserver une richesse floristique des herbages qui agit directement sur les caractéristiques gustatives et nutritionnelles des produits. Elle contribue ainsi à une production agricole pleinement encrée dans le défi de la transition écologique en :

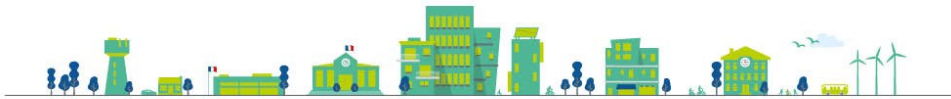
- Préservant les prairies naturelles du Pays Vendômois ressortis comme un enjeu écologique fort dans la Trame Verte et Bleue ;
- Valorisant les produits locaux issus d'une production agricole de qualité et respectueuse de l'environnement ;
- Valorisant les pratiques agricoles qui s'appuient sur la biodiversité ;
- Mettant en avant les agriculteurs qui produisent sur des prairies naturelles ;
- Faisant reconnaître l'importance des pratiques d'élevage dans le Pays.

Historique du concours sur le Pays :

La mise en place du concours fait suite à plusieurs actions qui se sont déroulées sur le Pays Vendômois et qui avaient pour dénominateur commun les prairies et leur gestion agro-écologique. Il y a d'abord eu l'élaboration de la Trame Verte et Bleue qui a permis d'identifier des enjeux autour du maintien des prairies et de l'activité d'élevage. De cette volonté exprimée par les élus locaux a découlé une étude sur le lien entre les pratiques agricoles, la diversité floristique et les valeurs alimentaires du fourrage. L'animation d'une première édition du Concours Général Agricole des Prairies fleuries sur le Pays Vendômois en 2018 était donc, dans la logique de cette dynamique, un outil parfait pour valoriser les agriculteurs ayant des bonnes pratiques respectueuses de l'environnement sur leurs prairies. Le Pays Vendômois a ainsi fait confiance au CDPNE et la CA41 pour animer ce concours. Celui-ci s'est déroulé le printemps dernier chez 4 éleveurs : Jean Roger Bourdin à Boursay, Ludovic Callu à Baillou, Vincent Breton à Saint-Martin-des-Bois et Cyril Beutru à Cellé. Le Jury, présidé par M. Bonhomme, a jugé la prairie de M. Bourdin comme la plus équilibrée d'un point de vue écologique et agricole. Celui-ci a ensuite concouru au Salon International de l'Agriculture et représenté les éleveurs, les prairies et le Pays Vendômois à Paris.

Caractéristique des concours :

L'accompagnement du Concours Général Agricole des « Jeunes Jurés » viendra compléter l'organisation du Concours Prairies fleuries en ajoutant un nouvel enjeu pour le territoire : l'appropriation des notions d'agro-écologies et de transition écologiques par les élèves d'une classe du lycée.



Pour organiser au mieux cette partie, le CDPNE et la CA41 guideront le lycée dans la mise en place du concours Jeune Jurés par :

- Des formations techniques spécifiques au concours : botanique, écologie agronomie, pollinisateur (intervention en cours et sur le terrain) ;
- La communication autour du concours dont l'organisation d'une conférence sur l'agroécologie au lycée agricole.
- La mobilisation des agriculteurs et le choix des parcelles ;
- La prise en main de la fiche de notation nationale ;
- L'organisation de la journée de notation.

Bien que distincts les deux concours devront avancer conjointement dans la préparation surtout lors de la rencontre des éleveurs, la visite des parcelles, leurs notations et la restitution.

Ainsi, le jour du concours, l'enseignant, en partenariat avec la CA41 et le CDPNE, guidera ses élèves dans la notation de deux prairies d'éleveurs. Les élèves mobiliseront les connaissances acquises lors des formations organisées en amont par le CDPNE et la CA41 en concertation avec l'enseignante. Ils mettront en pratique les fiches pédagogiques qui permettent d'étudier une prairie naturelle par le prisme des objectifs de l'éleveur et de comprendre l'effet de ses pratiques sur le renouvellement de la végétation.

Sur ce concours « Jeunes Jurés » ce n'est pas l'éleveur et sa prairie qui seront jugés mais bien la capacité des élèves à appréhender les problématiques liées à l'agro-écologie. Les lauréats sont donc le groupe d'élève et non pas l'éleveur. Dans ce cadre, les deux parcelles auditées par les jurys élèves seront également auditées par le Jury du concours « Pratiques agro-écologiques » pour que l'éleveur participe également au concours dans sa catégorie.

Caractéristique du concours « prairies fleuries »

D'un point de vue technique l'organisation du concours des « Prairies fleuries » est divisée en plusieurs étapes :

- L'inscription du territoire ;
- La mise en place d'un comité d'organisation local en charge de la validation de la communication du projet ;
- La mobilisation des agriculteurs ;
- La constitution d'un jury local (un président, un spécialiste botanique, fourrager, apicole)
- Le passage sur les parcelles et leurs notations ;
- L'organisation des prix au niveau local ;
- La participation au concours national.

Ces étapes seront co-organisées par la Chambre d'Agriculture (CA41) et le Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement (CDPNE) en articulation avec le concours « Jeunes Jurés » présentés ci-dessus.

Le lycée étudiera les conditions de renouvellement de ce concours suite à cette première participation.



Public touché :

Concours jeunes : Il sensibilisera spécifiquement une classe du lycée agricole mais également l'ensemble des élèves via la communication mise en place autour du concours.

Concours Prairies fleuries : Il touchera à minima 4 éleveurs.

En outre la sensibilisation sur ce genre d'animation est importante. Elle peut toucher un très large public par la diffusion des événements via la presse locale, les réseaux sociaux, des conférences ou des journées de formation sur cette thématique.

Le retentissement des actions est national car le lauréat agriculteur et les élèves sont emmenés à représenter leurs travaux, leurs prairies et le Pays Vendômois au Salon International de l'Agriculture.

Volume estimatif du projet (CDPNE + CA41) en concertation avec le lycée agricole de Vendôme :

1. Démarche administrative pour mettre en place le concours	3 jours
2. Conduite de projet	6 jours
3. Encadrement et intervention de la CA41 et du CDPNE au lycée agricole (ex : formation écologie/botanique, analyse du fourrage, prise en main de la fiche de notation)	11 jours
3. Mobilisation des agriculteurs	2 jours
4. Constitution et mise en œuvre du jury	5 jours
5. Organisation de la remise des prix	3 jours
6. Communication : article de presse, vidéo de quelques minutes, conférence sur l'agroécologie au lycée agricole...	5 jours, et un forfait pour couvrir les frais de communication
7. Participation au concours national	3 jours
Total jours	38 jours



Calendrier prévisionnel



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement du Loir-et-Cher (CDPNE) Aurélie Poumailloux	S'engage à réaliser les différentes étapes du projet (cf. volume estimatif du projet) en concertation avec la Chambre d'Agriculture du 41, co-organisateur des deux concours et le lycée agricole de Vendôme.	L'animation des concours peut être mise en place tous les ans. Ils sont organisés chaque année sur le territoire national. Cependant, l'année 2021 est pressentie pour mettre en place le projet avec l'ensemble des acteurs.	L'engagement des 3 structures est acquis	Inscription des agriculteurs
Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher Célia Dujardin	S'engage à réaliser les différentes étapes du projet (cf. volume estimatif du projet) en concertation avec le Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement, co-organisateur des deux concours et le lycée agricole de Vendôme.	L'animation des concours peut être mise en place tous les ans. Ils sont organisés chaque année sur le territoire national. Cependant, l'année 2021 est pressentie pour mettre en place le projet avec l'ensemble des acteurs.	L'engagement des 3 structures est acquis	Inscription des agriculteurs
Lycée Agricole de Vendôme Gwenaëlle Lepage	Faire participer une classe et désigner un professeur référent pour organiser les concours des « Jeunes Jurés »	Sur une année scolaire complète, avec suite possible sur une seconde année scolaire pour la remise des prix au Salon International de l'Agriculture	L'engagement des 3 structures est acquis	Inscription des agriculteurs



Budget prévisionnel

Montant total : 36000 € pour l'ensemble du projet co-organisé par le CDPNE et la CA41. Ce prix est basé sur un raisonnement au coût jour dans le cadre d'une prestation.

Description des coûts :

	CDPNE + CA41 en concertation avec le lycée agricole
1. Démarche administrative pour mettre en place le concours	3 jours
2. Conduite de projet	6 jours
3. Encadrement et intervention de la CA41 et du CDPNE au lycée agricole (ex : formation écologie/botanique, analyse du fourrage, prise en main de la fiche de notation)	11 jours
3. Mobilisation des agriculteurs	2 jours
4. Constitution et mise en œuvre du jury	5 jours
5. Organisation de la remise des prix	3 jours
6. Communication : article de presse, vidéo de quelques minutes, conférence sur l'agroécologie au lycée agricole...	5 jours, intégrée dans le projet, et un forfait pour couvrir les frais de communication
7. Participation au concours national	3 jours
Total jours	38 jours



Plan de financement prévisionnel :

Les sources de financement à mobiliser sont en cours de réflexion : LEADER

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019	2020	2021
Europe	Leader	20 000€	10 000€	12 000€
CA	Auto-financement			6 000,00 €



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2019	Objectif 2022
Eleveurs participants	Nombre d'élèveurs participants		A minima 4
Elèves Jury	Nombres d'élèves participants		20
Jury « concours agroécologique »	Nombre de structure différente dans le Jury (APN, Agriculture, élus...)		4
Communication 1	Nombre de communications en général (presse, réseaux sociaux, conférence...)		20
Communication 2	Nombre de personnes ayant relayé l'information sur les réseaux sociaux		20
Remise des prix	Nombre de personnes présentes lors des remises de prix		70 au niveau local Plusieurs centaines au niveau national (plus via retransmission télévisée)
Impact énergie			Sans objet (étude)
Emission GES			Sans objet (étude)
Création d'emplois			Sans objet (étude)